



Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées
du Haut-Rhin

Conseil départemental



Haut-Rhin

Les établissements et services médico-sociaux

Les accueils peuvent être mixtes en fonction du projet de la personne : internat, semi-internat, partiel, temporaire...

Les établissements et services médico-sociaux répondent aux besoins d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les profils de déficiences des personnes prises en charge diffèrent selon le type de structure qui les accueille, notamment si on tient compte de leurs incapacités dans les actes de la vie quotidienne.

Pour les adultes

Avec décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes par un accompagnement favorisant leur maintien à domicile. Le projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement tient compte de ce projet de vie (en matière de logement, de vie sociale et familiale, de citoyenneté, etc.), des capacités d'autonomie et de vie sociale de la personne.

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) poursuit les mêmes objectifs que les SAVS. S'y ajoute la coordination médicale des soins au domicile.

Le Service d'accueil de jour (SAJ) offre un service de prise en charge en journée aux personnes handicapées adultes, avec la perspective de leur maintien à domicile et dans leur environnement familial en leur proposant des activités favorisant leur autonomie. Cette prise en charge permet la stimulation, la motivation des personnes accueillies, le soutien aux parents ou à leur environnement proche.

L'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) propose des activités professionnelles ainsi qu'un accompagnement médico-social pour les personnes dont la capacité de travail est fortement réduite.

Le Foyer d'hébergement pour travailleur handicapé (FAHT) accueille des adultes handicapés qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé (ESAT).

Le Foyer de vie (FAS) héberge des personnes qui disposent d'une certaine autonomie mais qui ne sont pas aptes à exercer un travail productif, même en milieu protégé. Il s'agit de développer l'autonomie des résidents ou, tout au moins, de prévenir toute forme de régression par la réalisation d'activités quotidiennes et adaptées aux capacités des résidents.

Le Foyer pour personne handicapée vieillissante (FAS PHV) permet d'assurer la continuité de l'hébergement au-delà de 60 ans.

Le Foyer d'accueil médicalisé (FAM) accueille les personnes inaptes à toute activité professionnelle ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour les gestes quotidiens et de soins médicaux permanents.

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) a pour mission d'accueillir des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée.

Pour les enfants

Sans décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie

Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSPS) guide les familles et assure un suivi des enfants de moins de 6 ans dans le domaine de la déficience intellectuelle, motrice ou sensorielle

Le Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP) s'adresse aux enfants et adolescents qui ont des difficultés scolaires, des troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement.

L'Hôpital de Jour - Psychiatrie Infanto Juvenile (PUJ) prend en charge des jeunes dont le développement est altéré par les problématiques psychiatriques

Avec décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie

L'Institut Médico Pédagogique (IMP) accueille des enfants déficients intellectuels de 3 à 14 ans selon les structures

L'Institut Médico Professionnel (IMPRO) prend en charge les jeunes déficients intellectuels de 14 à 20 ou 25 ans et leur permet d'accéder à une pratique professionnelle ordinaire ou protégée.

L'Institut Médico Educatif (IME) regroupe les jeunes d'IMP et d'IMPRO.

L'Institut d'Éducation Motrice (IEM) accueille les jeunes handicapés moteurs qui ont besoin d'une scolarité adaptée, liée à des soins rééducatifs

L'Institut pour Déficients Sensoriels (IDS) suit les enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés dans les classes ordinaires et dans les pôles de scolarisation de la maternelle à l'université

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) accueille des jeunes qui présentent un retard scolaire important avec des troubles du comportement qui freinent les apprentissages

Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) complètent l'action des établissements spécialisés dans le domaine de l'intégration scolaire et peuvent faire intervenir des professionnels à domicile ou à l'école.

www.haut-rhin.fr - Maison des Personnes Handicapées